

**Compte-rendu de la réunion des représentants de proximité
Du 10 décembre 2018**

Présents :

Pour la direction, Isabelle Staes directrice régionale, Maryline Camacho responsable des ressources humaines et Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation sud

Pour les salariés, Sandrine Bort, Eliane Dos-Santos, Valérie Smadja, Philippe Perrot, Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero

1 : Intermittents et CDD...un avenir de plus en plus précaire

Lors de cette première réunion de plein exercice, les RP ont souhaité commencer avec un point global sur la situation des CDD et CDDU à France télévision suite à la mise en place des seuils de collaboration.

La direction a rappelé les critères qu'elle a instauré, de manière unilatérale, pour être considéré collaborateur régulier :

-Pour les intermittents, cachetiers et pigistes : avoir 500 jours travaillés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ou 120 jours par an sur les années 2015, 2016 et 2017 ou enfin totaliser 1000 jours au 1er septembre 2018

-Pour les journalistes et les administratifs : 900 jours entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ou 210 jours payés par an sur les années 2015, 2016 et 2017 ou enfin totaliser 1000 jours au 1er septembre 2018.

Ceux qui répondent à ces critères ont reçu une lettre qui leur notifie. Pour ceux qui répondent à ces critères et qui n'ont pas encore reçu la lettre, rapprochez-vous de Marilyne Camacho pour le réseau ou d'Arnaud Ségur et de Camille De Maintenant pour la Filière (nouvellement estampillée « La Fabrique »).

Selon la direction les collaborateurs qui ne rentrent pas dans ces critères ne pourront plus dépasser 80 jours par an pour les intermittents et 120 jours par an pour les journalistes et les Administratifs. « *Dès le 1er janvier 2019 il n'y aura plus de dérogation, donc on inscrit d'autres CDD, l'idée c'est de faire entrer du monde* » a martelé la Directrice Régionale. Une Directrice qui a par la même occasion démenti l'existence de critères supplémentaires pouvant permettre d'obtenir une dérogation comme par exemple « avoir une compétence particulière » (présentateur, internet ou édition)

Nous avons réaffirmé notre opposition à ce type de management qui organise la précarité, déstabilise l'organisation et la planification des services et qui engendre parfois des dysfonctionnements (exemple une journaliste travaillant pour une chaîne concurrente en CDI à effectuer un CDD pendant son week-end

de repos à la rédaction de France 3 Provence-Alpes... c'est illégal)

2 : Locale de Toulon / : quel avenir ?

Au sujet de la locale de Toulon dont l'édition actuelle avait été un temps menacée et où un poste suite à un départ à la retraite depuis le 1er juillet 2017, n'a toujours pas été comblé.

« A Toulon, rien ne change, pas question de fermer...mais la situation est tout de même problématique, je me questionne quand même sur le fait de continuer avec une aussi faible visibilité, il y a une réflexion à mener » a expliqué Isabelle Staes, directrice régionale.

Quant au poste il est toujours gelé, ou plutôt « congelé » devrait-on dire.

Nous avons plaidé pour sa mise en consultation, pour nous, cela permettrait de « régulariser » un CDD et d'envoyer un message positif à tous les autres, un message qui pourrait se résumer en quelques mots *« non vous n'êtes pas seulement des numéros dans des cases de planning que l'on appelle à la dernière minute mais des femmes et des hommes qui contribuent par leur travail et leur engagement à la qualité de notre antenne »*

3/ Baisse sans précédent de l'effectif du Bureau Régional d'Information de Marseille

La direction nous confirme que deux postes ne seront pas remplacés : ceux d'Henri Seurin (retraite) et de Muriel Gense, partie avec son poste à France Info.

Deux journalistes sont en retraite progressive. Le poste « vacant » de ce fait est pour l'instant gelé. Aucune décision n'a été prise, pour le moment, sur sa suppression, ou non.

Par ailleurs, neuf journalistes sont à temps partiel (quatre jours de travail par semaine dans le cadre du contrat de génération)

Enfin deux journalistes partent pour France 2 : Mélior Mouamma (JRI à Arles qui part sur le même poste à France 2 à Lille) et Noémie Dahan (Rédactrice/présentatrice au BRI qui obtient le poste de correspondante de France 2 à Marseille).

La direction espère que le poste de Noémie Dahan va être rapidement mis en consultation. Elle cherche un profil « présentateur » pour le combler.

Le poste de Mélior à Arles « *ne devrait pas être supprimé* » mais, pour le moment, il n'est pas mis en consultation dans l'attente d'une discussion avec Hélène Bouyé, rédactrice à Arles, actuellement en arrêt maladie. La direction n'a pas caché qu'elle se posait la question « *du maintien ou pas de ce bureau* »

Enfin rajoutons que c'est Nathalie Ramirez (journaliste à la Locale de Toulon) qui assure le remplacement à la présentation jusqu'à fin janvier 2019. Elle pourra postuler sur le poste mis en consultation, car elle souhaite venir définitivement à Marseille. Mais « *il n'y a pas que l'ouverture de ce poste qui lui permettrait de revenir* ». « *Rien n'est exclu* ». a affirmé la Directrice Régionale.

4/ Réorganisation dans la précipitation du 09h50

Malgré le gros travail qui a été fourni par les équipes, le 9h50 peine à décoller, désormais dès la rentrée de janvier c'est à 10h50 que la nouvelle formule sera programmée.

La direction nous confirme que Karine Aigon cessera de présenter l'émission à partir de Janvier 2019. Départ effectué « *d'un commun accord* ». Aucune précision sur ce qui sera proposé, ou non, à cette « *permittente* ». (Intermittente...permanente)

Depuis que la décision de son départ est connue, la direction s'est mise en quête d'un nouveau / nouvelle présentateur(trice) qui correspondrait le mieux à la ligne éditoriale de la nouvelle matinale.

La matinale change de nom et s'appellera « Ensemble c'est mieux ». Elle sera réalisée « *à moyens constants* », sans réalisateur. La ligne éditoriale sera la « *solidarité, la vie quotidienne et la convivialité* »

Elle sera désormais enregistrée l'après-midi à 15h30 les lundi, mardi, mercredi (pour une diffusion le lendemain) et jeudi (pour une diffusion le lundi suivant). Rediffusion, le vendredi, d'une des émissions de la semaine. Il y aura également des rediffusions pendant les vacances scolaires.

Possibilité de fabriquer l'émission en direct en cas d'actualité importante dans la région (ex : effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne).

Les élus s'inquiètent de la livraison tardive du nouvel habillage, fourni par le réseau (le 17 décembre) et de la date d'enregistrement du numéro « zéro » (le 21

décembre, premier jour des vacances de fin d'année). Ce numéro zéro sera en fait diffusé à la reprise, après les vacances de Noël, le 7 janvier.

Le réseau fournira également un « kit éditorial » de 15 minutes. Composé de plusieurs modules, chaque région décidera de les utiliser, ou non en fonction de ses besoins. La direction n'en a pas parlé mais, selon nos informations, ces modules seront fabriqués par une boîte de production extérieure (Eden).

Pour la direction, il s'agit d'un « *challenge* », autant en terme de calendrier que d'audience. L'émission prendra la place de « Midi en France » qui réalise 5% d'audience. A comparer au 0,1% réalisé actuellement par « 09h50 le matin ».

Notre sentiment est que tout cela se fait dans la précipitation avec un manque de clarté évident.

5 : Déploiement « CONCUR » ... l'usine à gaz :

Ce logiciel en cours de déploiement pose de nombreux problèmes notamment aux personnels de la filière régulièrement en mission. Nous avons alerté sur l'aspect « chronophage » du logiciel, les salariés passent beaucoup de temps et n'ont aucun moyen mis à leur disposition sur le terrain (par exemple pas de téléphone portable fourni par la société.) De plus il génère beaucoup de stress chez les assistantes de production, en résumé la charge est trop lourde pour tous.

Voilà ce que nous dit la direction pour tenter de rassurer les personnels :

Tout d'abord Laurence Grandrémy, directrice déléguée du centre d'exploitation sud déclare « *ça va prendre du temps, au moins 6 mois* » sous-entendu certainement beaucoup plus.

On nous explique « *qu'il faut former les personnels...donner un maximum d'informations aux adjointes de production...c'est Emmanuelle Piveteau qui est en lien avec le support et qui essaie de trouver des solutions pour rentrer les régies comptables des tournages et quand ce sera fait ce sera valable pour l'ensemble du réseau* ».

Un calendrier de formation a été mis en place, en janvier des groupes de 3 ou 4 personnes recevront une formation de deux heures avec des référents. En attendant pour faire gagner du temps la direction a installé des scanners dans les différentes emprises pour permettre au personnel titulaire, mais aussi aux CDD et intermittents, de scanner leurs notes de frais.

La direction a également dit que pour le réseau « *toutes les assistantes sont formées, la référente pour l'antenne c'est Vanessa Fabre* »

Voilà, voilà...pas sûr que cela soit suffisant pour rassurer...à suivre

6 : Poste de monteur vacant à la Filière...le gel avant le dégel ?

Il s'agit d'un poste à la postproduction, celui sur lequel un monteur titulaire de l'antenne avait effectué un essai avant de retourner sur son poste.

Après nous avoir expliqué la nouvelle organisation de la Fabrique qui devrait être effective au 1^{er} janvier, Laurence Grandrémy nous informe que les directions des achats et de la postproduction sont déjà en fonction depuis le 1^{er} décembre.

Depuis ce jour, elle n'a donc plus la maîtrise sur la postproduction, et plus aucune vision sur les postes. Sur place c'est Colette Maurel qui est responsable, c'est elle qui pourra dorénavant répondre à nos questions.

Néanmoins, selon Laurence Grandrémy, *« bien qu'une monteuse de France 2 soit à l'essai sur ce poste, il est pour l'heure gelé »*

L'essai sera-t-il donc transformé ? À suivre également

7 : Plan de départs annoncé par la direction...les salariés dans le brouillard

La réunion des RP s'est tenue avant la déclaration faite par Delphine Ernotte au CSE, mardi 12 décembre. Sur place la direction régionale n'a pas beaucoup d'informations : *« je n'ai pas d'informations, il s'agit d'un mettre en place un plan de rupture conventionnelle collective, la première étape est une négociation avec les Organisations Syndicales, il faut un accord majoritaire, ensuite l'accord part à la DIRRECTE, pour être examiné, et après il doit passer devant le CSE »* a expliqué laconiquement Isabelle Staes.

Sachez que ce type de plan est issu des ordonnances Macron, il a été mis en place car il est beaucoup moins favorable pour les salariés qu'un PSE, un plan de Sauvegarde de l'Emploi, il s'agit en fait d'un plan « low cost ».

Pour rappel certains syndicats avaient appelé à plusieurs jours de mobilisation pour tenter de faire barrage à la réforme du code du travail.

Mais pour les élus, même s'ils vont être attentifs sur les conditions de départ de salariés volontaires, ce qui importe ce sont les conditions de travail de ceux qui vont rester.

8 : Sécurité des équipes de reportage, une priorité...nous dit-on !

Toutes les équipes du réseau ont constaté l'augmentation des tensions, voire des agressions (verbales ou physiques) sur les tournages des manifestations lycéennes et des gilets jaunes. Nous avons donc interpellé la direction qui a rappelé que des consignes de sécurité ont été données par les rédacteurs en chef, les chefs de centre, la communication interne et par la directrice régionale. Des casques et des protections ont été achetés, des agents de sécurité ont été recrutés pour accompagner les équipes qui le souhaitent. Dans nos locaux les rideaux sont baissés.

En CSE le 6 décembre dernier, Bernard Loche, directeur de l'information régionale du réseau France 3 s'est également exprimé sur cette question :

« la direction a rappelé aux personnels et équipes encadrantes la possibilité d'user du droit de retrait en cas d'agression d'équipes ou de situation tendues lors de la couverture du mouvement des gilets jaunes...des plaintes ont été déposées par FTVV pour chaque cas d'agression recensé et la direction invite à le faire systématiquement ...sur Facebook et les réseaux sociaux, la même démarche est à effectuer quand les auteurs peuvent être identifiés »

Nous saluons ces dispositions mais nous attirons l'attention de la direction sur certains dysfonctionnements qui peuvent avoir des conséquences directes sur les équipes de reportage (exemple de la photo « retouchée » mise à l'antenne lors d'un journal national. Sur la photo d'origine un manifestant gilet jaune tient une pancarte « Macron dégage » sur notre antenne le « dégage » a été ...effacé)

9 : passerelles entre les différentes antennes du réseau et entre les antennes et la filière (sur la base du volontariat)

« Fut un temps il y avait des passerelles entre filière et réseau, je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait plus ? » dixit Laurence Grandrémy. Et c'est justement là la question.

Effectivement, même lorsque le besoin de technicien se fait cruellement sentir, il est très compliqué, voire impossible de détacher un statutaire du réseau vers la filière. La raison : la facturation pour une mission de moins de 30 jours est impossible...

Encore que l'ambition du plein emploi de nos salariés permet parfois des dérogations... Finalement quand cela arrange, on peut le faire !

Toutefois, ne désespérez pas voir vos compétences valorisées en les offrant aux antennes qui en auraient besoin ; pour se faire signalez votre volontariat auprès de votre N+1. Mais attention, les cas semblent rares.

Point 10 : Accidents du travail et de trajet

La Fabrique :

Bilan pour la période de fin septembre à fin novembre 2018 : 6 déclarations d'accident du travail dont 2 accidents de trajet.

On constate encore que la majorité des accidents de trajet concerne les 2 roues. Concernant la journée de sensibilisation des risques pour les conducteurs de 2 roues proposée par la direction, il n'y a eu aucun candidat. La direction va proposer une autre session pour 2019.

Le réseau :

Bilan pour la même période : 6 déclarations d'accident du travail dont 2 accidents de trajet et un entraînant un arrêt de travail.

Point 11 : Absentéisme

Situation au 30/09/2018

Une augmentation en 2018 par rapport à 2017 surtout en début d'année (janvier, février) et à partir du mois de juin.

La part de l'affectation longue durée est plus importante sans doute dû à la pyramide des âges

A fin septembre au compte 3250 jours d'absence.

Le taux d'absentéisme dans le sud est le même par rapport à d'autres entreprises de la région mais reste supérieur par rapport au réseau.

Prochaine réunion, lundi 14 janvier à 14 h